

DECISION
portant délégation de signature

N° 2024/003-V01/DS

Le Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale Metz-Jury,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D.6143-33 à D.6143-36,

Vu, le Décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière,

Considérant la décision de nomination de Monsieur ASTIER en qualité de Directeur de l'EPSTM Metz-Jury à compter du 1^{er} janvier 2015,

Considérant la décision de nomination de Monsieur KRATZ en date du 1^{er} mars 2020 à l'EPSTM Metz-Jury en qualité de Directeur adjoint,

Considérant la décision de nomination de Madame KNEIB en date du 17 juin 2013 à l'EPSTM Metz-Jury en qualité de Directrice adjointe,

Considérant la décision de nomination de Madame DEFLOIRINE en date du 2 février 2015 à l'EPSTM Metz-Jury en qualité de Directrice adjointe,

Considérant la décision de nomination de Monsieur DEMANGE en date du 1^{er} février 2021 à l'EPSTM Metz-Jury en qualité d'Ingénieur hospitalier principal,

Considérant la décision de nomination de Madame JAYER en date du 1^{er} décembre 2023 à l'EPSTM Metz-Jury en qualité de Cadre supérieur de santé faisant fonction de Directrice des Soins,

Considérant la décision de nomination de Monsieur SALAZAR en date du 1^{er} janvier 2020 à l'EPSTM Metz-Jury en qualité Attaché d'administration hospitalière,

Considérant la décision de nomination de Madame SANTANGELO en date du 1^{er} novembre 2011 à l'EPSTM Metz-Jury en qualité d'Adjoint des cadres Hospitaliers,

Considérant l'organigramme de l'établissement,

DECIDE

Article 1 : Dans le cadre de leur participation à l'astreinte de direction de l'établissement fixé selon le planning mensuel, délégation est donnée à :

- Monsieur Philippe KRATZ, Directeur adjoint,
- Madame Véronique DEFLOIRINE, Directrice adjointe,
- Madame Véronique KNEIB, Directrice adjointe,
- Monsieur Alain DEMANGE, Ingénieur hospitalier principal,
- Madame Thérèse JAYER, Cadre supérieur de santé faisant fonction de Directrice des soins,
- Monsieur Patrick SALAZAR, Attaché d'administration hospitalière,
- Madame Cati SANTANGELO, Adjoint des cadres hospitaliers.

à l'effet de signer toutes les décisions, tous les courriers et documents permettant d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement ou nécessitant d'être signés sans délai.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} mars 2024. Elle annule et remplace toutes les décisions précédentes.

Article 3 : M. le Directeur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil départemental des actes administratifs de l'Etat ainsi que sur le portail de l'établissement, sera notifiée aux personnes concernées, sera transmise sans délai à Monsieur le Trésorier Principal et communiquée au conseil de surveillance lors de sa plus proche séance.

Jury, le 1^{er} mars 2024

Le Directeur,

Olivier ASTIER